



Figures marquantes de notre histoire – Le siècle des Patriotes 7^e rencontre : Ignace Bourget (1799-1885)

Conférence prononcée le 24 septembre 2020 à l'auditorium de la Grande Bibliothèque

Invitée : Lucia Ferretti, historienne

Animateur : Éric Bédard, historien

Texte publié le 17 novembre 2020

Pourquoi s'intéresser de nos jours à Ignace Bourget ?

Pour trois raisons.

D'abord, cet évêque a contribué à renforcer beaucoup l'Église catholique du Québec. Il lui a donné une armature et un élan qui ont survécu pratiquement jusqu'au concile Vatican II. Il vaut la peine, je crois, d'en connaître un peu plus sur la dynamique de cette institution.

Ensuite, en faisant occuper par l'Église les secteurs de l'éducation, de la santé, des services sociaux et de l'aménagement du territoire à une époque où les gouvernements du Canada-Uni se désintéressaient totalement ou presque de ces questions, Bourget a préparé, sur le terrain, l'attribution de ces juridictions à l'État québécois créé par la Confédération. Ce furent même des juridictions exclusives pendant plus d'un siècle, jusqu'à ce que l'État fédéral se mette à y pénétrer dans la seconde moitié du XX^e siècle.

Enfin, l'épiscopat de Mgr Bourget permet de réfléchir à un phénomène capital : celui des moyens dont un peuple dominé dispose pour affirmer son droit d'exister, et d'exister à sa façon, quand l'État auquel il appartient (ici le Canada-Uni) est constitué précisément pour favoriser sa disparition.

Ces moyens sont peu nombreux. Au XIX^e siècle, plusieurs peuples catholiques dominés (Belgique, Irlande, Pologne) se sont appuyés sur la religion et sur l'Église pour affirmer et fortifier leur appartenance à une nation différente de celles qui les dominaient. La religion catholique est devenue LA composante essentielle de leur identité nationale. Comme ici.



Mgr Ignace Bourget (1799-1885).
Source : Wikimedia Commons, domaine public.

Sur ce point Mgr Bourget et les Canadiens français ont joué la même partition. Le peuple s'est reconnu dans son Église et il lui a donné en abondance les ouvriers (prêtres, religieuses et religieux) qu'il lui fallait pour façonner la société et la nation. En convergence, Bourget a travaillé à insérer profondément l'Église dans la nation, et la religion dans la culture.

Pourtant, si Bourget était incontestablement un patriote au sens où il aimait son peuple et sa patrie, il n'était pas nationaliste. Chez lui, c'est le catholicisme qui prenait toute la place. Il raisonnait en catholique, et ce qu'il voulait pour chaque catholique, c'est le salut éternel. Sauf qu'en organisant un catholicisme très public, très

démonstratif et très associatif, il a donné aux Canadiens français une grande visibilité, une identité distincte, une force collective. Ceux-ci se sont emparés de ce type de catholicisme. Ils y ont trouvé le moyen de s'affirmer comme nation distincte. Pacifiquement, c'est très important de le souligner, toujours pacifiquement. Mais résolument. Le salut était assuré, du moins celui d'une nation qui allait se rendre ainsi jusqu'à la Révolution tranquille.

Panorama d'une vie

Ignace Bourget est né le 30 octobre 1799 dans une famille de cultivateurs installée dans un des rangs du village de Lévis. Issu du peuple, il sera toujours très proche de lui.

Il est ordonné prêtre en 1822, à l'âge de 22 ans et demi. Mais dès 1821 il est envoyé à Montréal pour travailler auprès de Mgr Lartigue, à qui il succède en 1840 sur le trône épiscopal. Deuxième évêque de Montréal, il exerce sa charge jusqu'en 1876, année où Rome accepte sa démission.



Maison de Monseigneur Bourget, 1910. Source : British Library, via Wikimedia Commons, domaine public.
Photographe : N. Laberre.

Dans son premier mandement à ses diocésains, en date du 3 mai 1840, Bourget écrit : « Nous savons que le Souverain Pasteur [le Christ] nous impose le strict devoir de veiller sur vos âmes, comme devant en rendre un compte rigoureux ; et que, s'Il en perd une seule par notre négligence, il nous faudra donner âme pour âme et vie pour vie [1]. » Bourget se sent au plus haut degré la responsabilité personnelle d'assurer le salut de tous et de chacun de ses diocésains ; s'il ne réussit pas, ce sera, croit-il, au risque de sa propre damnation. Voilà qui explique son engagement absolu envers sa mission.

Tout au long de son épiscopat, Bourget agit sur trois fronts : stimuler la foi et la pratique religieuse des fidèles ; mieux institutionnaliser l'Église canadienne et assurer son indépendance face à l'État ; faire de l'Église une actrice indispensable de la vie sociale et nationale.



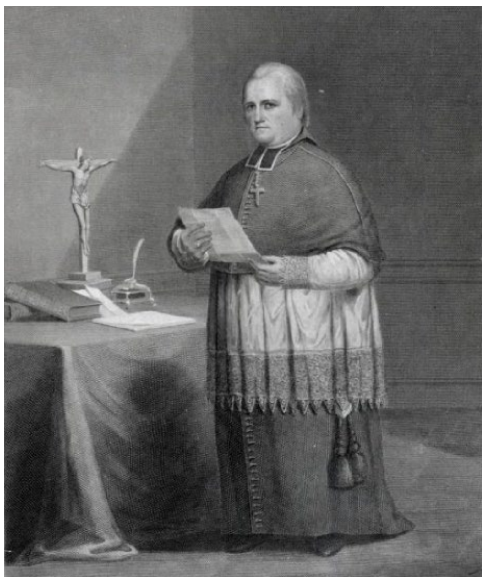
Pour ce faire, l'évêque de Montréal doit confronter bien des adversaires. Dans les années 1840, il veut déjouer les missionnaires protestants, financés par Londres et de riches Églises américaines pour convertir les Canadiens français. Puis, dans les années 1850 et 1860, Bourget entreprend une lutte à finir contre les Rouges, parce que ceux-ci sont des libéraux politiques et, surtout, des anticléricaux déterminés. Ses adversaires les plus puissants, c'est toutefois au sein de l'Église elle-même que Bourget les rencontre, dans les années 1860 et jusqu'à la fin de son épiscopat. Ce sont d'une part les sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal et curés de la paroisse Notre-Dame depuis l'époque du régime français, résolus à ne pas céder un pouce de leurs « privilèges romains », qu'ils interprètent comme les autorisant à se soustraire à l'autorité de l'évêque ; et d'autre part, le Séminaire de Québec, fondateur de l'Université Laval, ainsi que Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, archevêque de Québec, énergiquement opposés à l'ouverture d'une autre université catholique de langue française, à Montréal.

Bourget est un homme toujours malade, des vraies maladies nécessitant des séjours prolongés à l'Hôtel-Dieu. Du coup, il y installe son second bureau. Il travaille vingt heures par jour. Ce travail est interrompu par les exercices religieux et par les très nombreuses visites impromptues qu'il reçoit à toute heure sans s'en formaliser, celles de mendiants comme celles de notables. C'est un homme chaleureux et affable, surtout avec les fidèles sans pouvoir. Mais il est très autoritaire aussi, particulièrement à l'égard des religieuses et de tous ceux qui ne pensent pas comme lui. Si, après avoir largement consulté et beaucoup prié (ce qui signifie aussi réfléchir devant Dieu), il finit par se persuader que ses projets correspondent à la volonté de Dieu, il ne lâche plus le morceau. Sa patience, sa persévérance et son entêtement sont légendaires.

Mgr Bourget meurt le 8 juin 1885 au Sault-au-Récollet, où il réside depuis sa retraite.

Un jeune issu d'une famille pieuse, attiré par l'Église et repéré par elle (1799-1821)

On ne sait presque rien de l'enfance et de la jeunesse d'Ignace Bourget. Il est le onzième de treize enfants de parents cultivateurs qui ne se distinguent en rien, sauf par deux aspects. Le premier est leur souci d'éducation : le petit Ignace va à la classe de monsieur Gingras, dans la paroisse voisine de Beaumont. La seconde distinction de ses parents est leur piété :



Joseph-Octave Plessis (1763-1825).
Source : BAnQ, via Wikimedia Commons,
domaine public.

en effet, alors que le nombre de vocations est très bas au Québec dans le premier tiers du XIX^e siècle [2], Ignace est le deuxième garçon de sa famille à devenir prêtre, après son frère Pierre.

Entre 1811 et 1818, il est au Séminaire de Québec puis au Grand Séminaire pour faire son cours classique puis sa théologie. Il continue sa théologie par lui-même entre 1818 et 1821, alors que, jeune ecclésiastique, il est envoyé au Collège de Nicolet pour enseigner le latin dans les premières classes du secondaire.

Le diocèse de Québec, dirigé par Mgr Joseph-Octave Plessis, couvre alors l'Amérique du Nord britannique au complet, sauf les Maritimes et le

Haut-Canada. Pour l'assister dans les différentes parties de ce diocèse alors peut-être le plus étendu du monde, Plessis a besoin d'auxiliaires [3]. À Montréal, celui-ci est Mgr Jean-Jacques Lartigue. En 1821, quelques mois avant d'être ordonné prêtre à l'âge de 22 ans (en 1822), Bourget est envoyé à Montréal pour être le secrétaire de Lartigue. Commencent alors ce que le principal biographe de Bourget, le jésuite Léon Pouliot, a appelé « les années de préparation ».

D'emblée au service de l'Église de Montréal (1821-1840)

Secrétaire de Mgr Lartigue : la préparation à l'administration

Bourget reste d'abord seize ans secrétaire de Mgr Lartigue, de 1821 à 1837.

Comme secrétaire, il est chargé de rédiger la correspondance de l'évêque. Lartigue est en contact avec une foule d'acteurs : l'évêque de Québec ; les prêtres du district ; les sulpiciens ; les notables catholiques et les députés canadiens ; les autorités politiques angloprotestantes. C'est toute une formation pour le jeune Bourget.



Mais le titre de secrétaire couvre plus large : levée de fonds et supervision de la construction de l'église Saint-Jacques, qui sert de cathédrale ; organisation du culte lorsque celle-ci ouvre ses portes en 1825 ; enseignement aux séminaristes dans l'école de théologie implantée par Lartigue à l'évêché ; surveillance des comptes de la mission de la rivière Rouge, dans le futur Manitoba, qui relève alors de Lartigue comme auxiliaire de l'archevêque de Québec ; puis, dans les années 1830, Bourget est chargé entre autres d'obtenir les lettres patentes pour le nouveau collège de Saint-Hyacinthe. Il se familiarise ainsi avec quantité de dossiers.

Le contexte : une Église et une nation dominées, et divisées [4]

Tout cela se déroule dans un contexte de plus en plus difficile. Le pouvoir britannique bloque depuis des décennies tout développement de l'Église catholique. Les sulpiciens refusent de se soumettre à Lartigue, un Canadien, même s'il est l'évêque et qu'en plus il est sulpicien : dans les années 1820, les « messieurs », comme on les appelle, vont jusqu'à menacer de quitter la ville en remettant tous leurs biens aux autorités coloniales protestantes et britanniques en échange d'une rente. La chose ne se fera pas ; mais elle fait voir aux Canadiens à qui va la loyauté des sulpiciens, encore presque tous des Français à l'esprit très colonial, hautains vis-à-vis d'eux. Finalement, ce n'est qu'en 1836 que Mgr Lartigue passera du statut d'évêque *à* Montréal à celui d'évêque *de* Montréal.

Mais ce n'est pas tout. La grande famine des années 1830 pousse les Irlandais à l'exil. Des dizaines et des dizaines de milliers d'entre eux arrivent au Bas-Canada. En trois ou quatre ans à peine, Montréal devient une ville majoritairement anglophone. En outre, le choléra débarque avec ces immigrants, il fait des centaines de morts en 1832 puis 1834 [5].

Enfin, dernier élément de contexte, la solidarité entre l'Église canadienne et les députés canadiens, qui a permis d'éviter le pire dans l'affaire des biens des sulpiciens, cette solidarité s'effrite à la fin des années 1820. C'est que le Parti patriote surgit du Parti canadien et qu'il fait voter coup sur coup deux lois qui ont pour effet de limiter le pouvoir du curé dans sa paroisse. Mgr Lartigue en est très irrité. Puis, à partir de 1834, les chefs patriotes les plus radicaux valorisent publiquement les institutions américaines que sont la république, la démocratie, la séparation de l'Église et de l'État.



Jean-Jacques Lartigue (1777-1840). Source :
Wikimédia Commons, domaine public.

Devant la perspective d'un soulèvement armé, Mgr Lartigue publie en octobre 1837 un mandement dans lequel il condamne l'action des chefs patriotes et appelle le peuple à la loyauté envers les autorités civiles légitimes. Certes, Lartigue veut protéger les intérêts de l'Église ; certes, il est viscéralement antirépublicain. Mais il est aussi convaincu que le soulèvement va déclencher la fureur de Londres et il en craint les conséquences. C'est pourquoi il tente d'empêcher les Rébellions.

Coadjuteur de Mgr Lartigue : la préparation à la mission pastorale

Entre temps, Ignace Bourget est sacré évêque, en juillet 1837. Il devient le coadjuteur de Lartigue, c'est-à-dire son adjoint non seulement pour les tâches administratives mais en plus, maintenant, pour les tâches pastorales. Rome a aussi décidé qu'il sera son successeur.

Jusqu'à la mort de Lartigue, survenue en 1840, Mgr Bourget est d'une fidélité et d'une obéissance absolues à son supérieur. Mais son comportement révèle qu'il ne partage pas toujours sa lecture de la situation. Selon Bourget, en effet, les coupables ne sont pas les troupes patriotes mais les chefs qui leur ont monté la tête, et dont il remarque que plusieurs ne sont pas des catholiques [6]. Pour ramener l'unité entre les Canadiens français, qu'il juge essentielle alors que la violence britannique est à son comble, il occupe un terrain que personne ne peut lui contester, celui de la religion : miséricorde, charité, compassion. Il visite les prisonniers. Il passe en prison leur dernière nuit avec les condamnés à mort. Il se soucie des exilés en Australie ; d'ailleurs, après 1840, il réussira à les faire rapatrier. Bref, Bourget ne conteste pas Lartigue sur le terrain politique, diviseur ; plutôt, il occupe tout le terrain religieux pour ramener l'unité. On a essayé le loyalisme, écrira-t-il plus tard en substance à son vicaire général, et pourtant les troupes anglaises ont incendié les églises et fait fi des requêtes de l'Église de ne pas imposer l'Union [7]. Bourget va s'en souvenir. Jamais, il ne sera un « courtisan, c'est à [s]on avis le plus honteux métier pour un évêque ».



Dans les années 1870, il manifestera d'ailleurs aussi sa sympathie à Louis Riel dans quelques lettres personnelles qu'il lui adressera [8].

En tant que coadjuteur, Mgr Bourget s'initie à la dimension proprement pastorale du travail d'un évêque : visite de la moitié des paroisses du diocèse en 1838 et 1839 ; et organisation d'une première retraite pour les prêtres afin de leur permettre de prier ensemble, d'entendre des conférences, et de fortifier leur esprit de corps.

Mgr Jean-Jacques Lartigue meurt le 19 avril 1840. Bourget entre en fonction quatre jours plus tard, le 23 avril. Il connaît déjà parfaitement son diocèse et ses diocésains, la situation interne de l'Église, et les rapports de force qui s'exercent à la fois sur celle-ci et sur la nation canadienne-française.

Les grandes réalisations (1840-1858)

Le contexte : une nation menacée, une société en mutation [9]

En 1840, le diocèse comprend la région de Montréal, la Montérégie, les Cantons-de-l'Est, Lanaudière, les Laurentides, l'Outaouais et, au nord, il s'étend jusqu'à la baie d'Hudson. Au fil du temps, d'autres diocèses seront découpés à même celui de Montréal. Mais, même dans ces limites rétrécies, la population catholique ne cessera de croître, grimpant de 274 000 à 359 000 âmes durant l'épiscopat de Mgr Bourget. La ville même de Montréal passe de 40 000 habitants en 1844, majoritairement anglophones, à 170 000 habitants en 1881, majoritairement canadiens-français. Dans les années 1840, à cause de la forte présence des Irlandais, la ville est déjà principalement catholique, mais de peu ; à la mort de Bourget, elle sera catholique à près de 80 % [10].

Les défis aussi sont immenses. Londres et le pouvoir colonial veulent la disparition des Canadiens français en tant que nation. Les missionnaires protestants financés par Londres et par certaines églises américaines veulent les convertir au protestantisme. L'immigration irlandaise massive déstabilise l'équilibre ethnique. L'exode rural et l'émigration des Canadiens français aux États-Unis ont commencé et vont en s'amplifiant.

Ceux qui s'installent plutôt en ville deviennent des prolétaires, des ouvriers misérables, car la révolution industrielle est en marche ; leurs liens familiaux et sociaux ont été fragilisés

par leur déplacement. Les années de Bourget, ce sont aussi les épidémies de typhus en 1847, de choléra en 1849, 1851, 1852, 1854 et de variole en 1885, chacune d'elles tuant beaucoup de monde. Et il faut encore parler du grand incendie de Montréal en 1852, qui détruit des quartiers entiers, la cathédrale et l'évêché, et jette à la rue 10 000 personnes. Voilà le contexte dans lequel doit travailler le deuxième évêque de Montréal.

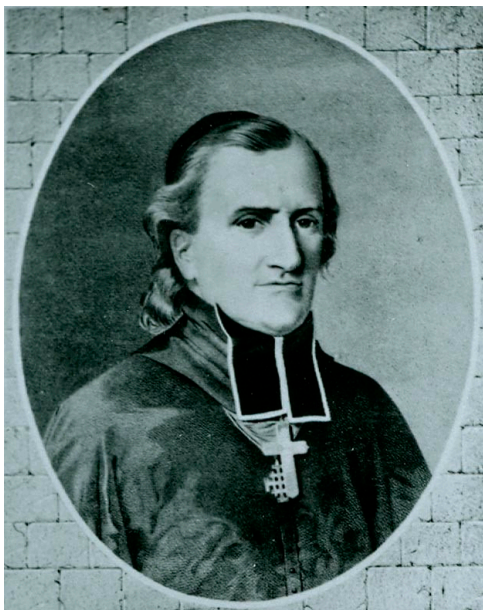


Montréal en 1832. Source : Musée McCord, domaine public. Peinture : James Duncan.

L'ultramontanisme comme pastorale de la réconciliation et de la sollicitude

Des bouleversements semblables marquent tout l'Occident. Et partout ils font naître de nouveaux mouvements religieux. La résurgence religieuse touche les protestants, et parmi eux surtout les courants évangéliques, mais bien sûr aussi, massivement, les catholiques.

Elle commence ici par la tournée que fait en 1840-1841 un prélat français flamboyant, Mgr de Forbin-Janson. Celui-ci passe 15 mois au Québec à prêcher des missions très suivies, et vraiment spectaculaires. Il prêche sur un radeau sur le lac de Saint-Hilaire, il fait ériger au mont Saint-Hilaire une immense croix de pèlerinage, il demande que les églises soient



Charles de Forbin-Janson (1785-1844).
Source : Wikimedia Commons, domaine public.

illuminées de centaines de cierges et de lampions, il célèbre des messes grandioses et organise d'imposantes manifestations de masse. Tout cela excite chez les fidèles la contrition et l'enthousiasme, réveille leur ferveur.

Le branle est donné. Dans les années suivantes, Mgr Bourget réussit à nourrir cet élan de piété populaire retrouvée.

Il fait organiser des retraites paroissiales périodiques de dix à vingt jours. Leur effet est prolongé par l'établissement de confréries de dévotion dans la cathédrale et dans les paroisses.

Sont rétablies aussi de nombreuses et impressionnantes cérémonies, qui scandent

chacun des mois du calendrier catholique : Quarante-Heures (au temps pascal), neuvaine à saint Joseph (en mars), mois de Marie (en mai), mois du Rosaire (en octobre), Avent. Bourget ranime en outre la popularité du culte des saints : il rapporte des reliques de chacun de ses voyages en Europe, il encourage les fidèles à prier les saints, tout particulièrement la Vierge. Dieu lui-même n'est plus tellement présenté comme un juge sévère, prompt au châtiment, mais plutôt comme un père miséricordieux, capable de comprendre et de pardonner la faiblesse humaine. Les curés sont invités à proposer la communion non plus comme une récompense méritée après une longue lutte contre le péché, mais comme un accompagnement, une source de force et de guérison.

Trois exemples seulement. Contrairement aux jansénistes, qui voient du mal partout, Bourget veut permettre aux jeunes de danser sans compromettre leur salut : dans les débuts de son épiscopat, il fait donc lire par les curés deux circulaires sur les bals, dans lesquelles il autorise les danses lors des fêtes familiales en présence des parents. Il favorise aussi partout l'implantation de la Société de tempérance, sorte de AA du temps : les hommes s'y encouragent, avec l'aide d'un aumônier, à boire moins, voire plus du tout [11]. Enfin, dernier exemple : en 1851, à l'avant-veille de la mort de l'ancien Patriote presbytérien



William Henry Scott, Bourget célèbre son mariage avec la mère catholique de ses cinq enfants, une union que par deux fois auparavant des prêtres catholiques ont refusé de bénir [12].

La population a soif de Dieu. Elle implore son secours dans les épreuves personnelles et collectives. Elle participe aux grands rassemblements religieux. Elle les réclame. Elle apprécie l'entraide pratiquée au sein des confréries pieuses, et la charité en train de s'organiser dans les quartiers pauvres de Montréal. L'époque devient profondément religieuse.

L'ultramontanisme est une pastorale de la réconciliation avec Dieu et de la sollicitude les uns pour les autres. Il répond non seulement aux besoins religieux et sociaux des Canadiens français, mais aussi, incidemment, à leurs aspirations nationales. Notamment, la piété ultramontaine leur donne une manière pacifique de s'imposer dans l'espace public et de dire, sans confrontation mais avec puissance : nous sommes là, nous ne disparaîtrons pas. Une telle pastorale éteint rapidement les espoirs des missionnaires protestants. En même temps, les rassemblements qu'elle suscite envoient à Londres et au pouvoir colonial le signal que le Canada français, quand il est uni, peut devenir une force.

Le renforcement de l'Église : objectif religieux, corollaire national

Dès le début de son épiscopat, Bourget veut donner des assises solides à l'Église : davantage de personnel, et davantage d'unité.

En 1841 puis en 1846-1847, il se rend en Europe. En France, il cherche des renforts. Il invite les Jésuites à revenir. Il convainc les Oblats, les religieux de Sainte-Croix, les clercs de Saint-Viateur, les dames du Sacré-Cœur et les religieuses du Bon-Pasteur de venir dans son diocèse se planter de nouvelles racines. Par ailleurs, ici même, il persuade, y compris sous vive pression, quelques jeunes femmes et quelques veuves de fonder de nouvelles congrégations : c'est ainsi que naissent les sœurs de la Providence (Émilie Gamelin), les sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie (Eulalie Durocher), les sœurs de Miséricorde (Rose Cadron-Jetté) et les sœurs de Sainte-Anne (Esther Blondin). Rapidement, les vocations se font nombreuses, très nombreuses. On compte, sur trente ans, des centaines de prêtres et de religieux supplémentaires, et des milliers de religieuses. L'Église



Eulalie Durocher (1811-1849). Source :
Wikimédia Commons, domaine public.
Peinture : Théophile Hamel.

ultramontaine attire la jeunesse. Elle attire aussi des bienfaiteurs : par exemple, les Berthelet, frère et sœur, dotent les quatorze congrégations implantées dans le diocèse entre 1841 et 1866 d'un nombre impressionnant de terrains et d'immeubles pour soutenir leur installation et leurs œuvres [13]. Bourget souhaite aussi que l'Église canadienne parle d'une seule voix, et qu'elle affiche plus d'uniformité d'un diocèse à l'autre. Pour cela, il faut que les évêques soient regroupés dans cette structure de concertation qu'est une province ecclésiastique. Malgré les craintes et l'apathie de l'évêque de Québec, Mgr Joseph Signay, Bourget fonce. Il obtient que Londres laisse faire. Et il convainc Rome. En 1844, Signay devient archevêque malgré lui.

Les évêques du Canada-Uni se réunissent six fois en conciles provinciaux du vivant de Bourget. De ces conciles sortent beaucoup de réalisations : un catéchisme commun par exemple (sauf une « brèche » [14] pour les Irlandais, qui conservent le leur), le projet de fondation de l'Université Laval, ou encore des demandes au Saint-Siège pour la création d'une dizaine de diocèses au Québec et dans l'Ouest. Il en sort aussi une romanisation accrue de l'Église canadienne : col romain pour les prêtres, cérémonial et rituel romains pour la liturgie, prédilection pour le style néobaroque dans l'architecture et la décoration des églises. Le symbole de la romanisation voulue par Bourget, c'est sans contredit la nouvelle cathédrale qu'il met en chantier dans l'ouest de la ville et qui sera bâtie sur les plans, réduits, de la basilique Saint-Pierre.

Par Bourget, l'Église catholique se dote des structures solides nécessaires à son expansion pastorale. Et qui vont faire d'elle, en corollaire, l'institution dominante de la nation canadienne-française, la seule à pouvoir toiser les pouvoirs qui s'exercent sur et contre celle-ci.

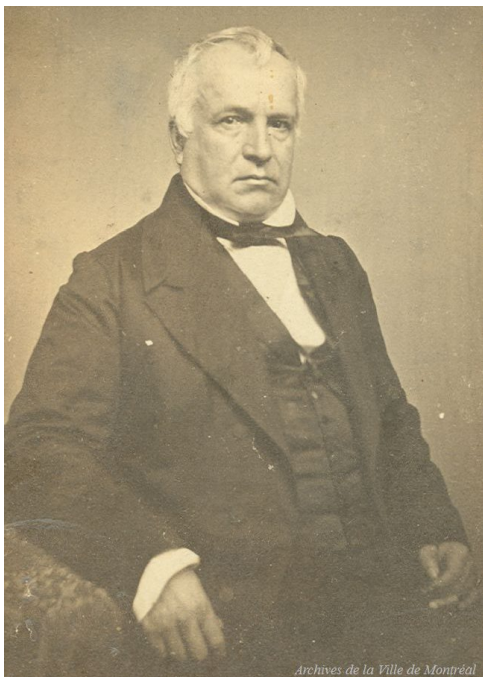


Cathédrale Marie-Reine-du-Monde, 2019. Source : Wikimedia Commons, CC BY-SA 4.0. Photo : Wilfredor.

L'affranchissement de l'Église

On a beaucoup dit que si l'Église est plus libre après les Rébellions, c'est qu'elle récolte les fruits de son loyalisme envers le pouvoir colonial. Cette explication est très insuffisante. En pleine époque de libéralisme économique, l'État du Canada-Uni se construit lui-même en ne s'intéressant qu'aux affaires qu'il juge importantes : mise en place des infrastructures de transport, aide à l'enrichissement de la bourgeoisie coloniale, création des municipalités, renforcement de la loi et de l'ordre, répression des délits. Ce genre d'État libéral laisse à l'initiative privée, dont celle des Églises, de s'occuper des services aux individus [15].

En 1848, Londres concède enfin le gouvernement responsable. Dès lors, la donne change. Dans la gestion des affaires internes de la colonie, le vrai pouvoir n'est plus dans les mains de Londres ou du gouverneur général, il est dans celles du parti ou de la coalition de partis qui gagne les élections et donc, ultimement, dans celles des électeurs.



Louis-Hippolyte La Fontaine (1807-1864).

Source : Archives de la Ville de Montréal.

C'est pourquoi, dans les années 1840, Bourget cultive le rapprochement avec les Réformistes de Louis-Hyppolite LaFontaine : tout ce que l'évêque demande, c'est d'avoir le champ libre. Et comme l'Union finit par fonctionner à peu près comme une confédération, l'Église obtient en effet beaucoup de latitude dans le Canada-Est, y compris après le départ de LaFontaine.

D'ailleurs, en 1851 et 1854, les députés du Canada-Uni votent justement deux lois, d'abord pour donner toute liberté aux divers cultes, puis pour mettre fin aux liens privilégiés entre l'État et l'Église anglicane. Ça n'est pas la séparation entre l'Église et l'État. Mais ça n'est plus l'union du trône et de l'autel. On entre dans un régime d'association entre l'État et les organisations

religieuses, tel que celles-ci y jouissent d'une grande liberté et de grandes possibilités d'action. Les nombreuses Églises protestantes y voient une opportunité. Bourget aussi.

Une Église plantée profondément dans la société et la nation

Prenez les missions indiennes, qui reprennent dans les années 1840 après soixante ans d'interruption. Ce n'est pas Bourget qui les relance, plutôt les sulpiciens. Mais le mouvement s'accélère avec l'arrivée des Oblats. En 1844, l'évêque leur confie les missions de Haute-Mauricie, du Témiscamingue et du Saguenay. En 1845, les Oblats s'implantent dans le Nord-Ouest, accompagnés des Sœurs grises. Auprès des Premières Nations, la concurrence avec les protestants est vive.

Un autre ministère naît dans la tête de Bourget, celui des chantiers : des missionnaires se déplacent désormais l'hiver, en raquette, à la rencontre des bûcherons à qui ils servent sermon contre le blasphème, confession et communion.



Pour contrer l'exode massif des Canadiens français vers les usines de Nouvelle-Angleterre, l'évêque s'occupe de colonisation. Il siège pour un temps dans la même société de colonisation que Papineau. Celle-ci, puis celle du diocèse, encouragent l'installation de colons dans les Cantons-de-l'Est puis autour de Saint-Jérôme, et stimulent la réorientation agricole vers des productions plus rentables que le blé. À toutes ces populations, Bourget s'arrange pour donner un curé dans les meilleurs délais.

À Montréal, la misère s'abat sur des milliers de familles et d'individus isolés. Ni le gouvernement ni l'administration municipale ne font grand-chose. La bourgeoisie anglophone a beau faire fortune sur le dos de tous les ouvriers, elle réserve sa philanthropie aux anglo-protestants pauvres [16]. Du côté catholique, Bourget soutient le développement de services de proximité : visite à domicile et distribution de combustibles et de vivres par une première conférence de Saint-Vincent-de-Paul à partir de 1848, ouverture d'un bureau de placement pour aider les chômeurs, appel aux fidèles pour soutenir, un sou à la fois, les religieuses qui ouvrent des établissements spécialisés tels qu'orphelinats, hospices, asiles, et un refuge pour mères célibataires. C'est d'ailleurs le moment de dire que l'expansion des Églises, à l'époque, ne s'explique pas seulement par la place que leur laisse l'État libéral, mais aussi par l'engagement personnel de milliers de croyantes et de croyants scandalisés par l'étendue d'une misère qu'ils désirent soulager. L'Église catholique accueille ces jeunes dans des associations laïques et plus encore dans la vie consacrée, et elle sait donner un sens à leur vie d'oblation.

Enfin, il faut dire un mot de la confessionnalisation de l'éducation. Le projet d'un seul système public d'éducation pour l'ensemble du Canada-Uni, anglophone évidemment, fait long feu aussitôt énoncé par Durham. Plutôt, les députés canadiens-français réclament vivement – et leur front commun leur vaut d'obtenir en 1842 – que le Canada-Est dispose de son propre surintendant et de son propre système scolaire. La riche minorité angloprotestante réussit néanmoins à s'y bâtir un système scolaire complètement séparé, dont elle fera garantir l'existence par un article de la constitution de 1867 : la confessionnalisation de l'éducation au Québec, c'est d'abord et avant tout l'œuvre de ce groupe ethnoconfessionnel, même si bien sûr les catholiques ne s'y opposent pas. Du côté catholique, justement, la pauvreté générale des Canadiens français et des Irlandais les



conduit à devoir compter de plus en plus sur les religieuses pour l'éducation primaire de leurs enfants, surtout de leurs filles. En l'absence presque totale de financement par l'État, ce sont en effet les congrégations de femmes qui, en fondant des écoles privées, prennent la responsabilité de l'éducation des filles ; même dans les écoles publiques mixtes des villages les sœurs sont souvent préférées aux institutrices laïques car elles coûtent encore moins cher que celles-ci. L'État se désintéressant par ailleurs entièrement de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, c'est donc l'Église qui s'en charge. En 1875, du reste, l'Église réussit à faire abolir le ministère de l'Instruction publique, créé en 1867 ; c'est un département de l'Instruction publique et ses comités confessionnels qui le remplacent, promis à une très longue vie.

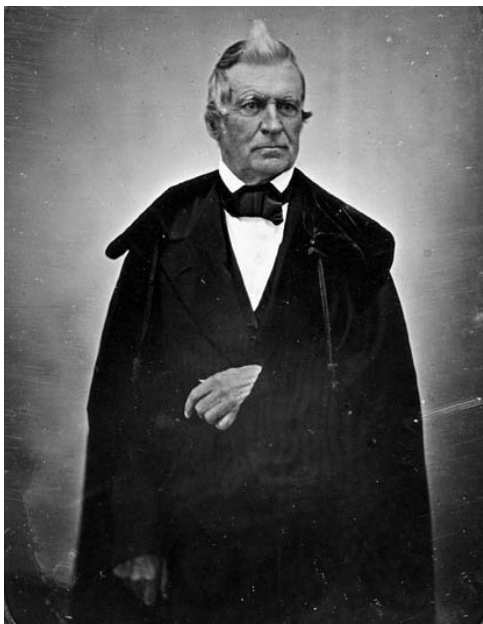
On le voit, sous Bourget, l'Église de Montréal et plus largement toute l'Église catholique prend résolument une grande place dans la nation et la société. Mais si l'évêque réussit plutôt bien à fortifier son institution et à faire de celle-ci un instrument social et national indispensable, il rencontre néanmoins des adversaires. Les Rouges résistent à la montée de l'Église dans le Canada français, tandis que des groupes anciens et puissants au sein même du clergé s'en prennent au remodelage que Bourget lui imprime pour qu'elle réponde aux besoins de l'heure.

Trois longs et difficiles combats (1848-1876)

Une Église à défendre contre l'anticléricalisme des Rouges (1844-1874) [17]

L'ultramontanisme, on l'a vu, c'est d'abord une pastorale de la réconciliation avec Dieu et de la sollicitude envers les pauvres. Mais c'est aussi une doctrine. Sous la plume de certains de ses idéateurs, il faudrait que l'État et la société civile, chez les peuples catholiques, s'en remettent docilement aux directives de l'Église. Et encore davantage quand le peuple en question forme une nation dominée par un pouvoir politique hostile, d'une autre langue et d'une autre foi. Au Canada français, cette vision n'est pas partagée par tous au milieu du XIX^e siècle.

En 1844 est fondé à Montréal l'Institut canadien, à la fois lieu de conférences, bibliothèque et salle de journaux ; en 1847, naît le journal *L'Avenir* ; et en 1848, Papineau revient d'exil. Tous ces Rouges, comme ils se revendiquent, ont un autre projet pour les Canadiens



Louis-Joseph Papineau, vers 1852.
Source : Jkelly, Wikimedia Commons,
domaine public. Daguerrréotype de Thomas
Coffin Doane.

français : les faire vivre dans une république où l'Église catholique serait autant que possible cantonnée dans ses églises.

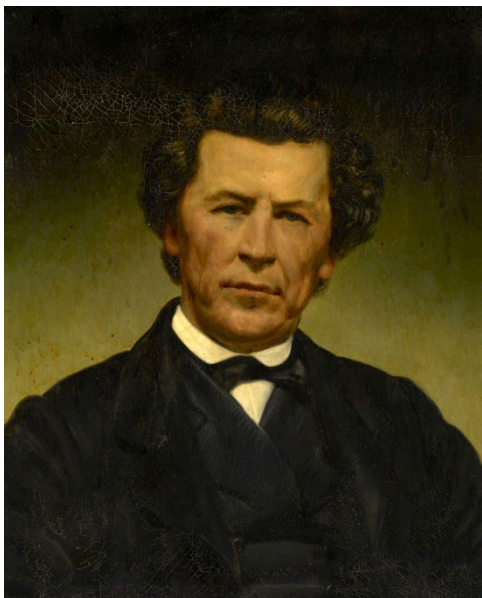
Un tel projet peut avoir une saveur libératrice. Mais dans le contexte colonial d'ici, il conduit les Rouges vers d'improbables amis. En 1849, par exemple, ils deviennent en quelque sorte les alliés de circonstance d'une partie de la bourgeoisie anglophone de Montréal. Si celle-ci souhaite l'annexion de la colonie aux États-Unis parce qu'elle y voit le moyen d'accroître encore sa prospérité, pour les Rouges, l'annexion signifierait vivre enfin en République. Et tant pis si cela entraîne la disparition à terme des Canadiens français en tant que nation. Autre

exemple : les Rouges sont les alliés politiques des radicaux *Clear Grits* du Canada Ouest, qui ne cessent pourtant de déverser sur les Canadiens français leur racisme et leur haine du catholicisme.

Mgr Bourget est un patriote, de telles positions politiques le rebutent. Mais ce qui l'enflamme à vrai dire, c'est l'anticléricalisme des Rouges. Ceux-ci semblent en effet n'avoir qu'un ennemi, un seul, et c'est l'Église catholique. Ils ridiculisent ses croyances, qualifiées de superstitions. Ils veulent abolir ses sources de revenus (la dîme et les redevances seigneuriales). Ils s'en prennent à ses alliés politiques, à savoir le parti réformiste de Louis-Hyppolite LaFontaine. Bref, ils veulent limiter sa portée.

C'est le début d'une lutte à finir. L'Église se mobilise par ses journaux (diocésains ou laïques), les sulpiciens, les jésuites. Bien sûr, Mgr Bourget n'est pas en reste.

L'évêque se concentre sur la bibliothèque de l'Institut, qui donne à lire quelques livres à l'index et des journaux protestants pratiquant la polémique religieuse. Entre 1855 et 1859, il harcèle littéralement l'Institut canadien pour que celui-ci expurge sa bibliothèque de



Joseph Guibord (1809-1869).

Source : Wikimedia Commons, domaine public. Peinture : Alfred Boisseau.

telles publications. Il condamne ses membres, si bien que 200, sur les 700, démissionnent. Mais l'Institut résiste. Louis-Antoine Dessaulles, neveu de Papineau, va jusqu'à demander à Rome de contenir Bourget. Or, Rome, à sa manière, prend son temps.

On est rendu en novembre 1869. Joseph Guibord meurt. C'était jusque-là un typographe sans histoire. Sauf qu'il a eu le temps, sur son lit de mort, de refuser de démissionner de l'Institut canadien. Bourget lui refuse donc une sépulture catholique. Sa veuve, soutenue par Joseph Doutre et Louis-Antoine Dessaulles, conteste cette décision devant la justice. De procès en appel,

l'affaire se rend jusqu'au Conseil privé à Londres, qui, en 1874, ordonne l'enterrement dans le cimetière catholique. Les restes de Guibord, conservés depuis cinq ans au cimetière protestant, sont alors transférés sous bonne garde. Officiellement, Bourget a perdu. Mais pour avoir le dernier mot, il a pris soin de désacraliser la parcelle avant la mise en terre. Néanmoins, après trente ans de polémique, les Rouges sont abattus et ne se relèveront plus. Mais pourquoi Bourget s'entête-t-il à ce point dans une affaire qui est loin de le révéler sous son meilleur jour [18] ?

C'est que dans les années 1860, alors que le libéralisme politique est déjà en déclin partout en Europe, il est encore vivant en Italie. Il y inspire le *Risorgimento*, qui est un mouvement pour l'unification du pays au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le problème, c'est que pour unifier l'Italie, il faut conquérir les États pontificaux et Rome elle-même. Cela, pour l'Église universelle et pour Bourget, c'est l'horreur. Le Royaume d'Italie est proclamé en 1861. L'unification s'achève en 1870 par l'annexion de Rome. Pour tenter d'empêcher cela, Bourget réussit, à partir de 1868, à recruter plus de 500 zouaves canadiens-français qui volent au secours du pape !



C'est à l'aune de ce qui se passe en Italie que Bourget lit le libéralisme des Rouges. Les deux mouvements sont pourtant très différents, l'italien est national et s'accommode de la monarchie ; le canadien-français n'est pas national et il est farouchement républicain. Mais tous deux sont anticléricaux, et cela suffit à l'évêque.

Une Église de proximité à bâtir, contre les sulpiciens : le démembrement de la paroisse Notre-Dame (1848-1865-1874)

Un autre long combat de Mgr Bourget, cette fois contre les sulpiciens, est celui du démembrement de la paroisse Notre-Dame. Rappelons-nous : les sulpiciens sont installés à Montréal depuis 1657, ils sont très riches, et ils ont une claire conscience de leurs intérêts. Ils comprennent les privilèges romains qui leur ont été concédés sous le régime français, à une époque où le siège épiscopal était à Québec et les communications, difficiles, comme un droit d'être indépendants de l'évêque.

Et justement, même si Montréal ne cesse d'augmenter et de s'étendre, les sulpiciens ne veulent rien entendre du projet de Bourget de créer des paroisses dans les faubourgs. Il faut dire qu'autour de l'église Notre-Dame ne réside plus qu'une population déclinante, poussée hors du quartier par la multiplication des hôtels, des boutiques, et des entrepôts [19] : pas de quoi faire vivre un curé ni une vie associative florissante. Les sulpiciens ne veulent pas d'une paroisse au territoire si contracté. C'est pourquoi tout ce à quoi ils consentent, c'est à ouvrir des chapelles de secours, comme ils l'ont fait dans le quartier irlandais, à l'ouest, en faisant construire la chapelle St. Patrick. Cette solution ne suffit évidemment pas à assurer aux fidèles des services religieux de proximité ; en plus, elle ne correspond pas du tout au droit canon. Bourget veut changer cela.

Pendant une vingtaine d'années, il demande, les sulpiciens refusent. On est en 1864, et l'affaire est à Rome pour la énième fois. Or, là, les sulpiciens font une erreur : ils annoncent qu'en cas de démembrement de la paroisse, ils partiront de Montréal avec tout leur clergé, soit 57 prêtres, et que leurs biens iront à l'État colonial, en majorité protestant. Ce chantage, Rome ne l'accepte pas. Habitée à se faire obéir, elle interdit aux sulpiciens de quitter la ville et autorise le démembrement. Bourget peut fonder autant de paroisses qu'il le juge bon dans les limites de celle de Notre-Dame. Pour ménager les messieurs, Rome



Basilique Saint-Patrick, 2007.
Source : Wikimedia Commons, CC BY-SA
4.0. Photo : Diego Delso.

impose toutefois une condition : que toutes les nouvelles paroisses leur soient d'abord offertes ; s'ils refusent, Bourget pourra en choisir le curé.

Une précision, ici. Une paroisse, c'est une double réalité. Selon le droit canon, il s'agit d'une subdivision territoriale d'un diocèse pourvue d'une église et d'un curé qui y offre une vie religieuse complète, et met sur pied des associations pieuses ou charitables. Mais selon le droit civil du Québec, c'est seulement si une telle organisation obtient la reconnaissance de l'État qu'elle devient une corporation avec tous les droits afférents, notamment ceux d'acquérir et de posséder des biens, et d'emprunter de l'argent.

Donc, de nouvelles paroisses sont créées. Mais les sulpiciens, puissants on l'a dit, attendent Bourget dans le détour : avec l'aide de leur avocat et ami George-Étienne Cartier et d'autres laïcs influents auprès des députés de l'Assemblée législative du Québec, ils réussissent pendant presque dix ans à faire que celle-ci ne vote pas la loi leur accordant la reconnaissance civile. Elles ne peuvent donc emprunter pour faire construire leur église, leur presbytère ni aucun bâtiment pour loger leurs associations ou leurs œuvres. Du coup, le diocèse est obligé de garantir toutes leurs dettes, ce qui va bientôt le conduire au bord de la faillite. C'est seulement en 1874 que les nouvelles paroisses seront reconnues civilement.

Cette victoire de l'Église de proximité voulue par Bourget a néanmoins un coût qu'il n'a pas pu prévoir et qui ne dépend pas de lui. C'est que dans la foulée du démembrement de Notre-Dame, Montréal est devenu le lieu d'une innovation catholique mondiale, la paroisse ethnique. Les Irlandais, qui bénéficiaient de la chapelle sulpicienne St. Patrick, ont refusé de former paroisse commune avec les Canadiens français du même territoire. Ils ont eu pour les défendre nul autre qu'un autre père de la Confédération, Thomas D'Arcy McGee, qui, depuis les États-Unis, n'est arrivé au Canada qu'en 1864. Celui-ci va plaider



la cause à Rome, disposée d'avance en faveur des Irlandais parce que, avant d'être désillusionnée sur ce point, c'est encore sur eux qu'elle compte pour convertir au catholicisme l'ensemble de l'Amérique du Nord. En 1872, Bourget reçoit l'ordre de superposer deux paroisses sur le même territoire, l'une irlandaise et l'autre commune aux autres catholiques. L'apartheid paroissial est né à Montréal, voulu par les anglophones, catholiques ceux-là. Plus tard, Montréal deviendra la ville catholique du monde comptant le plus de paroisses ethniques au lieu de paroisses communes [20]. Les immigrants catholiques évolueront donc dans des structures religieuses à part de celles des Canadiens français, ce qui aura pour effet de faciliter leur anglicisation.

Une université de langue française à ouvrir à Montréal, même si l'évêque de Québec s'y oppose (1862-1876 et après)

Pour comprendre cette question, il faut savoir qu'à l'époque du Canada-Uni et dans les premières décennies de la Confédération, l'État ne s'occupe pas de l'enseignement supérieur. Tout ce qu'il fixe, ce sont les conditions pour obtenir les titres professionnels. Les initiatives en enseignement supérieur sont toutes privées : philanthropiques du côté angloprotestant, et ecclésiastique du côté catholique.

L'idée de fonder une université catholique au Canada-Uni revient à Mgr Bourget. Il souhaite que cet établissement soit situé à Québec parce que c'est là qu'est le siège de la province ecclésiastique, et que la présence d'une université est propre à en rehausser le prestige. Il aurait voulu une université qui relève de la province (ecclésiastique) et donc de tous les évêques, mais finalement Rome cède aux instances du Séminaire de Québec, qui fournit l'essentiel des fonds, et donne à l'Université Laval une charte diocésaine. L'établissement ouvre ses portes en 1852.

À noter ici une chose très importante : comme les sulpiciens, le Séminaire de Québec est ancien, il est présent depuis presque les tout-débuts de la colonie, il est puissant, il est très riche, et il pense d'abord à ses intérêts.

Dans un souci qui l'honore de se fixer de hauts standards, et à l'instar de ce qui se fait en Europe, la nouvelle université crée des programmes longs, notamment en médecine et en droit. Mais dans le contexte du Québec, cela cause immédiatement un problème.



Le séminaire de Québec, 1688. Source : Wikimedia Commons, domaine public. Carte : Jean-Baptiste Franquelin.

En effet, les programmes de Laval vont bien au-delà des exigences qu'impose l'État pour reconnaître les titres de médecin et d'avocat. L'université McGill, de son côté, se contente d'offrir les formations courtes suffisantes pour obtenir le titre professionnel. C'est aussi ce que font, en français, l'École de droit et l'École de médecine de Montréal : leurs programmes conduisent aux titres, mais pas au grade puisque ce ne sont pas des universités. Ceux des jeunes Montréalais canadiens-français et catholiques qui convoient le grade étudient donc à McGill. Bourget voudrait que Laval reconnaisse la formation courte qui correspond aux exigences de la loi, de manière à réorienter ces étudiants vers les deux écoles professionnelles. Mais pour Laval, il n'en est pas question : s'ils veulent un grade, que les Montréalais viennent à Québec !

Évidemment, ils n'y vont pas puisque McGill propose ce qu'ils désirent. En 1865, Mgr Bourget fait les comptes : en treize ans, Laval a accueilli moins d'étudiants de la région de



Elzéar-Alexandre Taschereau (1820-1898).
Source : LAC-BAC, via Wikimedia
Commons, domaine public. Photo : Livernois
& Bienvenu.

Montréal que McGill en cette seule année (50 contre 71) ! On comprend pourquoi l'évêque commence à penser fonder une université francophone et catholique à Montréal. Dès lors Laval prend tous les moyens pour faire échouer ce projet. Et ces moyens s'appellent Rome, où Mgr Taschereau et le Séminaire de Québec ont des appuis de poids.

Coupons court aux détails de cette interminable affaire, empoisonnée encore par des oppositions idéologiques et politiques entre clercs [21]. Un de ces détails, toutefois, est important. Victime de la concurrence inégale de McGill, l'École de droit de Montréal meurt dans les années 1860. C'est l'Institut canadien en personne qui se charge alors d'offrir une formation professionnelle en droit ; et pour couronner le tout, il obtient d'une université

protestante anglophone d'Ontario qu'elle décerne un grade à ses diplômés. On imagine sans peine l'émoi de Mgr Bourget ! Puis un mouvement s'organise quand il devient évident que l'Institut canadien ne pourra soutenir bien longtemps un tel effort : en 1872, 82 avocats réclament la fondation d'une université catholique à Montréal.

À son habitude, Rome cherche à ménager la chèvre et le chou. Mais à la fin, en 1876, elle penche entièrement du côté de Mgr Taschereau, qui craint que le Canada français ne puisse soutenir deux universités et que le Séminaire de Québec pâtisse de la concurrence. Rome est trop loin pour anticiper les développements de la métropole. Pas d'université à Montréal, seulement une succursale de Laval. Aucun droit de regard des Montréalais sur la gestion, les programmes, les admissions, à charge pour eux de payer tous les coûts. À sa face même, la décision n'apparaît pas bien équilibrée. C'est aussi l'avis de Mgr Bourget.



Les divisions entre les évêques minent Bourget

Contrairement à ses confrères, Bourget s'est abstenu d'approuver publiquement l'Acte de l'Amérique du Nord britannique tant que celui-ci n'a pas été en vigueur : c'est que, pour soustraire la puissante minorité protestante du Québec à l'autorité de l'Assemblée législative de cette province dans les matières pourtant civiles de mariage et de divorce, cette loi constitutionnelle en réserve la juridiction au Parlement fédéral, où les catholiques sont destinés à être toujours minoritaires ; cela, à son tour, Bourget ne peut l'accepter. Néanmoins, et en bonne partie grâce au travail qu'il a effectué depuis le début de son épiscopat, l'Église catholique du Québec trouve largement son compte dans la nouvelle constitution. En effet, la plupart des champs dans lesquels elle est engagée relèvent désormais de l'État provincial, à majorité catholique. La Confédération remodèle les relations entre l'Église et l'État.

Du coup, un groupe de laïcs ultramontains se mettent à rêver d'une sorte de nouvelle union des pouvoirs civil et religieux. Ils publient un *Programme catholique* en vue des élections québécoises de 1871, programme qui encourage les électeurs à soutenir les candidats appuyant clairement les projets de l'Église. Bourget et Mgr Louis-François Laflèche, à Trois-Rivières, approuvent l'initiative, mais pas les autres évêques. Le jour du scrutin, un seul candidat programmist est élu. C'est une cuisante défaite pour les ultramontains. Mais surtout, les divisions entre les évêques du Québec apparaissent de plus en plus au grand jour [22].

C'était déjà le cas à propos de l'Université Laval, on l'a dit. Et ça l'est aussi à propos du libéralisme catholique. Alors que les évêques ultramontains penchent au fédéral du côté du Parti conservateur, l'archevêque de Québec, Mgr Taschereau, n'est pas aussi tranché. Après avoir condamné le libéralisme catholique au milieu des années 1870, il serait prêt à des compromis, mais il est dénoncé à Rome par ses confrères.

Au même moment, les évêques anglophones veulent échapper à l'autorité de l'archevêque de Québec et limiter l'influence des évêques canadiens-français au pays. En 1870, celui de Toronto obtient de Rome l'élévation de Toronto en province ecclésiastique pour regrouper les évêques de langue anglaise. Ceux-ci sont de plus en plus nombreux, car hors du Québec,



Mgr Louis-François Laflèche (1818-1898).
Source : Wikimedia Commons, domaine public.

pour ne pas déplaire au pouvoir politique protestant, Rome a pour principe de nommer des Canadiens irlandais comme pasteurs, même si les catholiques, partout au pays, sont encore très majoritairement des Canadiens français. Les clivages nationaux sont aussi profonds au sein de l'Église qu'au sein du pays.

Bourget, qui a tant travaillé pour l'unité de l'Église, voit les divisions. Il sait qu'il en est une cause, au moins en partie. À partir de 1870, il demande plusieurs fois à Rome de le laisser quitter sa charge. En 1876, se sentant incapable de mettre en œuvre la décision sur l'Université Laval, il

réitère sa demande, et cette fois, elle est acceptée.

C'est la fin d'une époque. Sous l'Union, l'Église ultramontaine a su apporter une réponse religieuse et sociale aux temps difficiles, et même une réponse nationale. Le remplacement de l'Union par la Confédération, puis l'avènement de Léon XIII, un pape plus politicien et plus libéral que son prédécesseur, ont créé un nouveau contexte.

Une retraite discrète (1876-1885)

Quand il prend sa retraite, Mgr Bourget est malade, épuisé. Bientôt son cas s'aggrave. On met alors à sa disposition une vaste maison au Sault-au-Récollet. Il y arrive en juin 1877. Il n'a pour tout bien que ses vêtements car il n'a jamais rien accumulé. Ce sont les sœurs de la Providence qui assument les dépenses relatives à sa pension et à ses maladies. Mgr Bourget mène au Sault une vie assez active quand même, notamment parce que plusieurs visiteurs s'y rendent pour lui demander des conseils ou des avis.

Jusqu'à sa mort, il ne sort publiquement qu'à deux occasions. La première, entre 1880 et 1882, c'est pour quêter de porte en porte dans toutes les paroisses de Montréal et des campagnes, afin de réduire l'immense dette du diocèse. Dans son journal intime, la jeune Joséphine Marchand écrit : « Nous avons eu aujourd'hui la visite de Mgr Bourget qui



Monument à Ignace Bourget, 2017.

Source : Wikimedia Commons, CC BY-SA 4.0. Photo : Armine Aghayan.

demande de l'aide pour son évêché. Malgré tout ce que j'ai entendu de critiques contre lui, à cause de son immixtion dans la politique, cette belle tête blanche de quatre-vingt-trois ans attire nos sympathies. Il a fort grand air dans ses habits sacerdotaux. Ce vieillard chancelant, vêtu de pourpre et d'or, qui tend la main, a quelque chose de majestueux [23] ». La seconde sortie de l'évêque retraité, à l'automne de 1881, c'est pour aller à Rome, dans l'espoir, vain, d'obtenir plus d'autonomie pour la succursale montréalaise de l'Université Laval.

Mgr Bourget meurt le 8 juin 1885. Des centaines de voitures suivent le cortège, des milliers de personnes se pressent sur son parcours entre le Sault et la basilique Notre-Dame. Un contemporain, Laurent-Olivier David, précise que « Lorsque les bourdons et les cloches de Notre-Dame appelèrent les fidèles à ses funérailles, toute

la population, à ce qu'il sembla, se mit en marche ; le plus grand nombre ne pouvant trouver place dans l'église envahie longtemps avant l'heure, assista de la rue à l'office des morts et s'agenouilla dans la poussière du chemin [24]. » La célébration se déroule devant un parterre de personnalités politiques et d'évêques canadiens-français venus de partout au pays et même des États-Unis ; seul Mgr Taschereau, semble-t-il, n'a pas trouvé le moyen d'interrompre ses travaux. Dans son oraison, le sulpicien Louis Colin dit que Mgr Bourget « fut sans contredit, pour l'Église du Canada, l'homme le plus considérable et le plus prodigieux de son siècle » et il souligne la part prise par le défunt dans la sauvegarde de la nationalité canadienne-française vigoureusement appuyée sur la religion catholique. Le lendemain, dans la cathédrale inachevée où Mgr Bourget s'apprête à reposer avec Mgr Lartigue, dont on a déplacé les restes, Mgr Alexandre Taché, archevêque de Saint-Boniface



au Manitoba, unit les deux prélats dans une oraison émue sur les développements du diocèse de Montréal et la consolidation de l'Église au pays [25].

Une figure immense

Au fil des biographies dont il a fait l'objet, Ignace Bourget a toujours été considéré pour ce qu'il fut : une figure immense. Mais son apport a été apprécié diversement. Ses premiers biographes, particulièrement Léon Pouliot, en ont pratiquement fait un saint. Au contraire, des historiens des années 1960 à 1980, tels Philippe Sylvain, ont brossé de lui un portrait très négatif, trop axé sur ses défauts personnels. Il revient notamment à Roberto Perin d'avoir rendu meilleure justice à l'évêque en soulignant sa place, exceptionnelle et si déterminante, dans l'histoire de l'Église catholique au Canada, et dans celle du Canada français et du Québec.



Bibliographie

Ne sont inscrits ici que les titres d'où sont tirées les informations sur la vie de monseigneur Bourget. Les références des autres publications utilisées sont détaillées dans les notes.

- (frère) Adélarde-Marie, s.g., *Monseigneur Bourget. Premières années d'épiscopat. 1837-1842*, Université de Montréal, mémoire de maîtrise ès arts, 1952, 100 p.
- David, Laurent Olivier, *Mgr Ignace Bourget et Mgr Alexandre Taché*, Montréal, Librairie Beauchemin Ltée, 1912, 141 p.
- Langevin, Frédéric, s.j., *Mgr Ignace Bourget, deuxième évêque de Montréal*, Montréal, Imprimerie du Messenger, 1931, 298 p.
- LeBlanc, Jean, « Bourget, Ignace, 1799-1885 », dans Id., *Dictionnaire biographique des évêques catholiques du Canada*, Wilson et Lafleur, collection Gratianus, 2^e édition, 2012, p. 278-293.
- Leblond de Brumath, Adrien, *Monseigneur Ignace Bourget, archevêque de Martianopolis (ancien évêque de Montréal)*, Montréal, Librairie Saint-Joseph, 1885, 110 p., suivi de *Oraisons funèbres de Mgr Bourget prononcées dans l'église Notre-Dame le 12 juin 1885 par M. Colin, supérieur du Séminaire et à l'évêché le lendemain par S. G. Mgr Taché*, Montréal, Librairie Saint-Joseph, Cadieux et Derôme, 1885, 42 p.
- Perin, Roberto, *Ignace de Montréal, artisan d'une identité nationale*, Montréal, Boréal, 2008, 303 p.
- Pouliot, Léon, s.j., *Monseigneur Bourget et son temps. Tome I. Les années de préparation*, Montréal, Beauchemin, 1955, 209 p.
- Pouliot, Léon, s.j., *Monseigneur Bourget et son temps. Tome II. L'évêque de Montréal. Première partie : L'organisation du diocèse de Montréal (1840-1846)*, Montréal, Bellarmin, 1956, 277 p.
- Pouliot, Léon, s.j., *Monseigneur Bourget et son temps. Tome III. L'évêque de Montréal. Deuxième partie : La marche en avant du diocèse (1846-1876)*, Montréal, Bellarmin, 1972, 195 p.
- Pouliot, Léon, s.j. *Monseigneur Bourget et son temps. Tome IV. Affrontement avec l'Institut canadien, 1858-1870*, Montréal, Bellarmin, 1976, 160 p.
- Pouliot, Léon, s.j. *Monseigneur Bourget et son temps. Tome V. Les derniers combats*, Montréal, Bellarmin, 1977, 319 p.
- Pouliot, Léon, s.j., *Les dernières années (1876-1885) et la survie de Mgr Bourget*, Montréal, éditions Beauchemin, 1960, 63 p.
- Sylvain, Philippe, « BOURGET, IGNACE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 11, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 1^{er} avril 2020. [Date d'écriture de l'article : 1982]



Notes

- [1] *Fioretti Vescovili : ou Extraits des mandements, lettres pastorales et circulaires par Monseigneur Ignace Bourget, second évêque de Montréal, offerts à sa Grandeur, pour célébrer les noces d'or de sa prêtrise, par trois anciens camarades du régiment des zouaves pontificaux*, Montréal, Imprimerie le Franc-Parleur, 1872, 1.
- [2] Serge Gagnon, *Quand le Québec manquait de prêtres, La charge pastorale au Bas-Canada*, Québec. PUL, 2006, 3.
- [3] Jean LeBlanc, « Québec », dans Id., *Dictionnaire biographique des évêques catholiques du Canada*, Wilson et Lafleur, collection Gratianus, 2^e édition, 2012, 91.
- [4] Lucia Ferretti, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal, Boréal, 1999, ch. 2.
- [5] Paul-André Linteau, « Montréal », *L'Encyclopédie canadienne*, 9 octobre 2018, Historica Canada. Page consultée le 2 avril 2020.
- [6] Mgr Bourget, lettre à Mgr Pierre-Flavien Turgeon, auxiliaire de Québec, Montréal, 28 novembre 1837, citée dans frère Adélard-Marie, *op. cit.*, 26.
- [7] Mgr Bourget à Antoine Manseau, vicaire général du diocèse de Montréal, 2 avril 1840, citée dans frère Adélard-Marie, *op. cit.*, 67. La citation est tirée de cette lettre.
- [8] Léon Pouliot, s.j., « Correspondance Louis Riel - Mgr Bourget », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 15, 3, décembre 1961, 430–442. ; Lewis H. Thomas, « RIEL, LOUIS (1844-1885) », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 11, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 31 mars 2020.
- [9] Pour cette section, celle sur l'ultramontanisme, et celle sur la fin de l'union du trône et de l'autel : Lucia Ferretti, *op. cit.*, ch. 3.
- [10] Roberto Perin, *Ignace Bourget, artisan ...*, 27-28.
- [11] *Fioretti vescovili*, *op. cit.*, Sur les bals : circulaires du 21 décembre 1840 et du 16 février 1843, 5-6 et 16. Sur la tempérance : circulaire du 23 septembre 1841, et mandement du 25 janvier 1842, 8 et 14-15.
- [12] Jacques Gouin, « SCOTT, WILLIAM HENRY », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 8, Université Laval/University of Toronto, 2003–, consulté le 2 avril 2020.
- [13] Voir dans le *Dictionnaire biographique du Canada* les notices sur ces fondatrices et ces bienfaiteurs.
- [14] Raymond Brodeur, dir., *Les catéchismes au Québec : 1702-1963*, Québec, PUL, 1990, 39.
- [15] Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre. Sur la régulation du crime et de la pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB, 2004.
- [16] Janice Harvey, « Les Églises protestantes et l'assistance aux pauvres à Montréal au XIX^e siècle », *Études d'histoire religieuse*, 69, 2003, p. 51- 67.
- [17] Pour une vue plus complète et une interprétation un peu différente : Yvan Lamonde, *Louis-Antoine Dessaulles, 1818-1895 : un seigneur libéral et anticléricale*, Saint-Laurent, Fides, 1994.



- [18] Je reprends ici l'explication donnée par Jean LeBlanc, « Bourget, Ignace, 1799-1885 ».
- [19] Gilles Lauzon, « Visages historiques du Vieux-Montréal : une cité du Nouveau Monde », *Continuité*, 72, 1997, pp. 16–23.
- [20] Julien Harvey, s.j., « L'Église catholique de Montréal et l'accueil des immigrants au XX^e siècle », *Études d'histoire religieuse*, 59, 1993, pp. 89-103. ; Roberto Perin, Ignace Bourget, 173-174.
- [21] Sonia Chassé, « PÂQUET, BENJAMIN », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, 12, Université Laval/University of Toronto, 2003-, consulté le 2 avril 2020.
- [22] Paul-André Linteau, « DESJARDINS, ALPHONSE (1841-1912) », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 14, Université Laval/University of Toronto, 2003-, consulté le 1 avril 2020.
- [23] Joséphine Marchand, *Journal intime 1879-1900*, édité et annoté par Edmond Robillard, Montréal, Éditions de la pleine Lune, 2000, p. 23. Merci à Marie Lavigne.
- [24] Laurent-Olivier David, *Mgr Ignace Bourget et Mgr Alexandre Taché*, 35.
- [25] Les deux oraisons sont reprises in extenso dans Adrien Leblond de Brumath, *Monseigneur Ignace Bourget*, La citation de Louis Colin est à la p. 7.